



## COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS JEUNES Réunion du 16 MAI 2018

### Procès-Verbal N° 35

**PRESIDENCE** : Monsieur André LUCAS

**PRESENTS** : Madame Ghyslaine SALDANA - Messieurs Jean Louis AGASSE – Michel BERTRAND – Vincent CUENCA - Michel DURAND - Jean GABAS – Patrick HEVE - Roland MAURIN – Pierre THEVENIN.

**EXCUSES (E)** : - Messieurs Pierre Jean JULLIAN - Bernard BRAULT.



#### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.



**Nouveau**

#### LISTE DES MATCHS REPORTES DES 2 SECTEURS

Pour voir la liste des matchs de Jeunes, reportés (Coupes et Championnats) : → [CLIQUEZ ICI](#)

*(si aucune date ne figure dans la colonne tout à droite, c'est que le match est reporté à « UNE DATE ULTERIEURE »).*



#### Compétitions du Secteur LANGUEDOC ROUSSILLON

##### CHAMPIONNATS JEUNES U19 – U17 – U15

#### U19 REGIONAL 2

##### COMMUNIQUE

U19R2 - Poule A

Correspondance du Club de Beaucaire Stade 30 informant la Commission que le Forfait Général du Club de l'AS ST CHRISTOL LEZ ALES n'a pas été pris en compte dans le décompte des points au Classement en ligne sur le site de la LFO.

La Commission des Compétitions, dans son Procès-Verbal numéro 27 et la Commission des Règlements et Contentieux dans son Procès-Verbal numéro 29, ont bien fait une application règlementaire, le Club de l'AS ST CHRISTOL LEZ ALES a bien été déclaré FORFAIT GENERAL en date du 16 Mars 2018 et de ce fait classé dernier du Championnat avec 0 point (article 5 du Règlement de la compétition LFO Secteur LR).

La Commission après intervention auprès du Service Compétitions c'est aperçu que suite à un problème informatique, l'ensemble des points des rencontres disputées au moment de la prise d'effet du Forfait Général du Club de l'AS ST CHRISTOL LEZ ALES, n'a pas été annulé conformément au Règlement de l'article 5.

La Commission demande au Service Compétitions de rectifier le classement en ce sens.

## DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

➤ 22209.2 BEZIERS AS / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE (Confirmation de la réserve par le club Montpellier Atlas Paillade)

## FEUILLE MANQUANTE

⚠ 22150.2 ES PAYS UZES / MENDE AV FOOT LOZERE du 13/05/2018

## U15 REGIONAL 2

## DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

➤ 22541.2 EFC BEUCAIROIS / AS LATTES (Confirmation de la réserve par le club Efc Beaucairois)



### CHAMPIONNATS JEUNES U13 INTERDISTRICTS

## U13 NIVEAU 1 ET 2

## FEUILLES MANQUANTES

⚠ 25541.1	CAZOULS MAR MAUR. / US CONQUES	du 10/03/2018
⚠ 25756.1	PERPIGNAN OC / CARCASSONNE FAC	du 28/04/2018
⚠ 25628.1	ST CLEMENT MONTFERRIER / NIMES OL	du 28/04/2018
⚠ 25696.1	NIMES SOLEIL LEVANT / CASTELNAU LE CRES	du 09/05/2018
⚠ 25762.1	PERPIGNAN OC / LA CLERMONTAISE	du 12/05/2018
⚠ 25765.1	AS BEZIERS / AS PERPIGNAN	du 12/05/2018
⚠ 25766.1	VILLELONGUE SALANQ. / NARBONNE FU	du 12/05/2018
⚠ 25635.1	ROCHEFORT SINGARGUES / MONTP. HSC	du 12/05/2018



## Compétitions du Secteur MIDI PYRENEES

## AMENDES DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

### U19 R2 – Poule B

- Match LUC PRIMAUBE FC / E. QUERCY PAYS SERRES du 05.05.18. Mail du club de CAZES O. en date du 04.05.18.
- ⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de E. QUERCY PAYS SERRES - **Amende 30 €uros**

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Les Présidents de séance  
Monsieur Vincent CUENCA  
Monsieur André LUCAS

Les Secrétaires de séance  
Monsieur Michel BERTRAND  
Monsieur Jean Louis AGASSE